



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 31 juillet 2014

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Madame Elsa LIARDET, Madame Jaclyn MALAVAL, Madame Françoise MEJEAN, Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Jean-Claude PUECH, Madame Geneviève ROUSSEAUX

Excusés : Madame Laurette GELY, Madame Agnès BADAROUX, Monsieur Olivier BARTHEZ, Monsieur Roland CARRUELLE

Représentés : Monsieur François GAUDRY par Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur Marc PERES par Madame Michelle GRANET

En début de séance, le conseil municipal a autorisé le Maire à ajouter à l'ordre du jour :

- Acquisition de plein droit de parcelles sur Champerboux.

1) Demande de subvention pour la rénovation de la gendarmerie

Le Maire expose au conseil municipal que l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la gendarmerie a été lancé. Le coût des travaux est estimé à 291 316,39 € HT suivant le montage ci-après présenté :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	266 576,39 €	319 891, 67 €
Maîtrise d'œuvre	16 240 €	19 488 €
Etude thermique	5 500 €	6 600 €
Divers	3 000 €	3 600 €

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Lozère afin d'obtenir les crédits budgétaires suffisants à la réalisation de l'opération. Le plan de financement est ainsi conçu :

Etat (DETR) 64,54 %	188 032,04 €
Conseil Général 15,46 %	45 021,07 €
<u>Autofinancement 20 %</u>	<u>58 263,28 €</u>
Total	291 316, 39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Lozère à hauteur de 15,46 % du montant hors taxes de l'opération soit 45 021,07 €.

2) Décision modificative n°3

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2313 - 9393	Constructions		90000.00
2315 - 9391	Installat°, matériel et outillage techni		-90000.00
		TOTAL :	0.00
		TOTAL :	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3) Acquisition de plein droit d'une parcelle à Champerboux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°287, sise à Champerboux, commune de Sainte Enimie contenance 2740 m², est décédé en 1934 il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien M. Basile PORTALIER décédé le 17 avril 1934 sur la commune de Laval du Tarn.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil afin d'acquérir de plein droit la parcelle cadastrée section A n°287, sise à Champerboux, commune de Sainte Enimie afin de réaliser des travaux d'agrandissement du cimetière.

4) Acquisition de plein droit de parcelles à Champerboux

Suite à l'acquisition de plein droit d'une parcelle sans maître à Champerboux compte tenu du décès du propriétaire il y'a plus de 30 ans. Le Maire propose de lancer l'enquête préalable pour les autres parcelles appartenant à M. Basile PORTALIER décédé à Laval du Tarn en 1934.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de lancer l'enquête préalable auprès des services du cadastre afin d'acquérir de plein droit les parcelles cadastrées section A n° 286 et 527 sises à Champerboux, commune de Sainte Enimie

QUESTIONS DIVERSES :

- Fermeture de places de parking à Hauterives : Un courrier sera envoyé au Conseil Général pour les informer de la situation et s'assurer qu'il s'agit bien de parcelles privées et non du domaine public départemental.
- Domaine des Boissets : Une demande a été formulée afin d'installer des banderolles sur Ste Enimie pour assurer la publicité du site des Boissets. Compte tenu de l'existence d'une zone de publicité restreinte sur le village, cette demande est refusée.
- Une discussion s'impose sur le prêt de matériel aux associations, notamment les barnums, une condition pour le montage serait que des membres de l'association y participe. Egalement, la gratuité de la salle des fêtes pour les associations doit être définie, en effet, la question se pose sur le fait que des associations qui font payer l'entrée lors d'une manifestation mais qui ont leur siège sur Ste Enimie ne paient pas la location, alors que celles qui n'ont pas leur siège sur la commune mais qui participent activement à l'animation du village devraient payer la location.
- A Prades, il est signalé que le dallage situé Rue du Barry est en très mauvais état, ces travaux devront être prévus.
- Le problème d'humidité de l'église de Prades est évoqué, il convient de trouver une solution pour ouvrir l'église et l'aérer plus fréquemment.
- Dans la perspective de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, les monuments aux morts devront faire l'objet d'une remise en état.
- Les coupes de bois étant terminées entre Bousiges et Sauveterre, un courrier sera envoyé à l'entreprise Engelvin pour qu'elle réalise l'état des lieux des chemins et leur remise en état.
- Dépôt dit "du point 24" sur le causse de Sauveterre : le dépôt a été prévu pour le stockage des inertes seulement (gravats...), néanmoins, toutes sortes de déchets y sont déposés, un moyen de fermeture efficace doit être trouvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

**Le Maire,
Alain CHMIEL**

